



# PLAN CLIMAT de la 3CM

Bilan de la consultation numérique du 31 mai au 2 juillet 2021 et réponses de la 3CM aux avis reçus

## LES CHIFFRES DE LA CONSULTATION

115

vues sur 3CM.fr

52

vues sur Calaméo

2658

personnes  
touchées sur  
Facebook

4 avis déposés via le  
formulaire dédié

## Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la 3CM, une ambition qui nous engage concrètement

Après 8 mois d'un travail collectif entre l'EPCI et ses 9 communes membres, un projet de territoire a été validé, définissant les grands axes des politiques publiques de la 3CM et les actions qui la concrétisent pour faire face aux 3 défis identifiés par les élus :

- le défi de la transition écologique,
- le défi de la citoyenneté,
- le défi du numérique.

Ainsi, le PCAET s'inscrit pleinement dans ce projet de territoire et l'axe environnement de cet outil qui donne une vision à court et moyen terme du territoire.

Parallèlement, la 3CM a signé le 15 septembre 2021 un Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec l'État.

Le PCAET se concrétise donc à travers une ambition politique et des engagements pris avec les partenaires institutionnels, entrepreneuriaux et associatifs.

pour en savoir +  
PCAET@3cm.fr

3CM  
l'interco  
& l'environnement

# PLAN CLIMAT de la 3CM

Bilan de la consultation numérique du 31 mai au 2 juillet 2021  
et réponses de la 3CM aux avis reçus

## Le défi de la transition écologique au cœur de l'action publique intercommunale

3<sup>e</sup> avis du 1/07/2021

La 3CM a placé la transition écologique au cœur de ses priorités dans son projet de territoire car les élus sont conscients des enjeux de préservation des ressources naturelles comme des enjeux de santé publique.

**C'est pourquoi l'amélioration de la qualité de l'eau, la surveillance de la qualité de l'air et la protection contre les inondations ou encore la réduction et le tri des déchets sont des priorités de l'action publique intercommunale.** Dans plusieurs de ses compétences, la 3CM s'engage au-delà des simples évolutions réglementaires : par exemple, en matière de déchets, la 3CM a développé deux zones de réemploi dans sa déchèterie (la Donnerie et le Préau des matériaux) pour lutter contre le gaspillage sur le principe que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. En matière de cadre de vie, le développement d'un tourisme vert, d'une mobilité douce, propre et sécurisée sont encore des manifestations de cette ambition.

Ces politiques conduisent forcément au changement des habitudes des habitants, des entreprises, des collectivités. Elles nécessitent un travail collectif qui implique l'adhésion des citoyens. Cela se traduit par des **actions de sensibilisation à l'optimisation des ressources et au coût énergétique.** Également, par un accompagnement des citoyens : la Maison France Services et les directions de la 3CM procurent conseils et ressources à tous ceux qui veulent répondre au défi de la transition écologique dans leur quotidien.

## La mobilité bas carbone

1<sup>er</sup> avis du 24/06/2021, 3<sup>e</sup> avis du 1/07/2021 et 4<sup>e</sup> avis du 2/07/2021

Afin de proposer une offre de mobilité adaptée aux besoins des habitants et usagers du territoire, le souhait premier de la 3CM est de mettre en place un Schéma Directeur de la Mobilité, point de départ de la politique de mobilité. Ce schéma aura pour objectif de définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre pour proposer un bouquet de solutions multimodales pertinentes et cohérentes : transport en commun, modes doux, alternatives à « l'autosolisme », etc.

Parallèlement, les élus de la 3CM ont pleinement conscience de la nécessité de **développer les modes doux** à travers notamment la pratique du vélo. Cela nécessite l'aménagement d'infrastructures permettant de faciliter les déplacements au sein du territoire, mais aussi entre territoires voisins. Pour cela, la 3CM prévoit dans son projet de territoire :

- La mise à jour du schéma des modes doux : cet outil constitue la feuille de route nécessaire pour offrir un réseau cyclable sûr et continu à l'échelle de l'ensemble du

territoire et mener une politique volontariste en faveur des modes alternatifs à l'automobile.

- Le déploiement des infrastructures sécurisées et services modes doux utiles aux citoyens pour un changement de pratique. C'est par exemple le cas avec l'aménagement de la rue des Chartinières qui s'est achevé en novembre 2021.

- Faciliter l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à travers une participation financière à son achat. Cette aide est reconduite depuis 4 ans.

**L'optimisation de l'usage de la voiture individuelle**, qui est aujourd'hui le moyen de transport majoritaire pour les déplacements sur le territoire, est un point central de la politique mobilité de la 3CM. A ce titre le projet de territoire prévoit de :

- Favoriser le déploiement de nouveaux systèmes de mobilité et offrir des alternatives à la voiture individuelle : l'appui de la 3CM pour renforcer la mobilité partagée (autopartage, covoiturage) est une solution. Elle se concrétise par l'aménagement de parking de covoiturage comme celui à Balan.

- Renforcer l'offre de stationnement : en proposant des parkings relais en complément d'une offre intercommunale de transports alternatifs, les flux de véhicules internes au territoire pourront être minimisés.

- Accompagner les personnes qui ne peuvent accéder à la voiture individuelle en développant des moyens de transports alternatifs.

En matière de consommation énergétique associée au transport et à la mobilité, la 3CM souhaite accompagner les différents acteurs et citoyens dans le **changement de motorisation des véhicules.** En complément du développement des véhicules électriques, la 3CM souhaite qu'une station d'avitaillement au gaz naturel (GNV ou bio-GNV) puisse être implantée sur le territoire et disposer d'une offre alternative aux motorisations diesel et essence la plus complète possible. Le développement de l'hydrogène est également une solution alternative qu'il sera tout à fait pertinent d'étudier localement en lien avec le plan régional pour le déploiement de l'hydrogène.

Enfin, **le développement des transports en commun** est un autre levier important de la politique mobilité de la 3CM. Il se traduit par le développement d'une ligne de transport à la demande depuis 2020, et d'une ligne régulière depuis 2021.

## L'agriculture et l'approvisionnement local

2<sup>e</sup> avis du 29/06/2021 et 3<sup>e</sup> avis du 01/07/2021

Dans le cadre du CRTE, la 3CM a affiché sa volonté de réfléchir à la définition d'une stratégie agricole en partenariat avec les agriculteurs. Objectifs : intégrer les volets alimentaire, énergétique, environnemental (protection de la ressource en eau potable) et financier aux enjeux de l'agriculture locale.





## La préservation de la ressource en eau potable

3<sup>e</sup> avis du 1/07/2021

À travers son projet de territoire, la 3CM a pris la mesure de l'enjeu d'amélioration de la qualité de l'eau potable, et sait que son utilisation doit être limitée à des usages pertinents afin d'en maîtriser les quantités et les coûts. Aussi, la 3CM prévoit dans son projet de territoire :

- La mise en place de compteurs de suivi intelligent de la consommation d'eau potable : voir ce que l'on consomme incite à mieux maîtriser sa consommation.
- La collaboration avec les agriculteurs pour favoriser des cultures qui préservent la ressource : la 3CM, la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs du territoire sont signataires d'une charte qui fixe des règles et des engagements réciproques afin de permettre aux agriculteurs d'adapter leurs cultures et leurs modes de production à la nécessaire protection de l'eau et préservation de sa qualité.
- La sensibilisation des communes et des acteurs économiques à la réduction de la consommation d'eau : la préservation de l'eau passe également par l'engagement de tous les acteurs du territoire. En adoptant un usage responsable, chacun contribue à la préservation de la ressource.

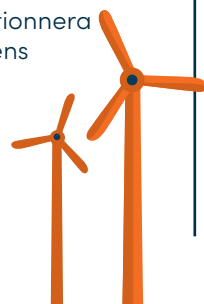
## Le développement des Énergies Renouvelables et la participation citoyenne

2<sup>nd</sup> avis du 29/06/2021, 3<sup>e</sup> avis du 1/07/2021 et 4<sup>e</sup> avis du 2/07/2021

Le développement des énergies renouvelables est un axe majeur du PCAET, traduit également dans le projet de territoire à travers deux actions complémentaires :

- La réalisation d'un **schéma directeur des énergies**
- **L'actionnariat de la 3CM dans la Société d'Économie Mixte (SEM) « Les Énergies de l'Ain » (LÉA)**

La réalisation d'un schéma directeur, outil prospectif, vise à questionner en détail l'organisation locale du système de consommation et de production d'énergies (électricité, gaz, chaleur, etc.) et les possibilités de développement d'énergies renouvelables. Sur la base de ce schéma, la 3CM sera en mesure d'identifier les actions clés à mener pour privilégier les énergies renouvelables. La SEM LÉA sera ensuite un des outils opérationnels pour mettre en œuvre les actions et projets planifiés dans le plan d'actions du schéma directeur des énergies. La SEM fonctionnera en « sociétés de projets » dans laquelle les citoyens pourront investir en prenant part au capital.



## L'artificialisation des sols et la compensation du monde agricole

3<sup>e</sup> avis du 1/07/2021

La 3CM aménage ses Zones d'Activités Économiques en favorisant la concentration de l'activité et de l'emploi plutôt que l'étalement sur les terres agricoles. Ses directions urbanisme et développement économique travaillent de concert avec les aménageurs et les entreprises pour que les eaux pluviales s'infiltrent à la parcelle (puits perdus par exemple). Des bassins de récupération des eaux de pluies sont prévus dans chaque ZAE. La 3CM veille également à la préservation de 10 à 15% des surfaces en espaces verts dans ces zones. Par exemple, elle a aménagé une noue paysagée autour de la pépinière d'entreprises NOV&CO. Enfin, en termes de compensation des agriculteurs, la 3CM travaille avec la SAFER et la chambre d'agriculture pour que chacun puisse être dédommagé justement. Au-delà du volet financier, elle accompagne les agriculteurs en s'engageant à leurs côtés sur des actions collectives.

## Focus sur le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique) :

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, l'État a proposé aux collectivités territoriales une nouvelle forme de contractualisation pour 6 ans, *via* le CRTE.

Il intègre les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE est aussi la traduction de l'ambition d'un projet de territoire : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

Le CRTE doit notamment permettre aux collectivités locales d'intégrer, au sein de leurs projets de territoire, les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités. Les actions retenues concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de stratégie nationale bas-carbone, de biodiversité, de Plan national d'adaptation au changement climatique et de préservation des ressources naturelles.

Une attention particulière sera portée à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables seront prises en compte.